

International

>> Epidémiologie

>> L'AUTEUR

Michel JEANNEY

Secrétaire général de rédaction de La Dépêche Vétérinaire

Peste porcine africaine en Sardaigne : rester vigilant en France

Alors qu'un nouveau foyer de peste porcine africaine vient d'être diagnostiqué en Sardaigne, la DGAL* appelle** à la vigilance en France.

Compte tenu « du caractère hautement contagieux de la peste porcine africaine, et des conséquences économiques qui pourraient découler d'un foyer sur le territoire national », elle demande ainsi aux services vétérinaires « d'informer largement les vétérinaires, les éleveurs et les chasseurs sur les symptômes de la maladie, et de leur rappeler les interdictions qui pèsent sur les échanges de porcins ou de produits d'origine porcine (charcuterie,...) provenant de Sardaigne ».

Maladie enzootique en Sardaigne

Un foyer de peste porcine africaine a été en effet déclaré par les autorités italiennes le 14 janvier, sur 4 sangliers sauvages trouvés morts, dans la région de Nuoro (Sardaigne). Ce foyer, déclaré comme un cas primaire, se situe dans un contexte où la maladie circule de façon enzootique depuis plusieurs années sur ce territoire : au cours du 1er semestre 2008, 2 cas ont été confirmés sur sangliers sauvages, et 5 foyers chez les porcs domestiques, selon l'OIE***.

Ainsi, depuis plusieurs années, toute expédition depuis la Sardaigne de porcs, semences, ovules et embryons de porcs, viandes de porc, produits à base de viande de porc et tout autre produit provenant de la viande de porc est interdite, avec toutefois des dérogations possibles.

>> Encore plus d'infos !

Une monographie sur la peste porcine africaine est disponible sur le site Internet du ministère de l'Agriculture (thématique : « santé et protection des animaux / maladies animales / guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties »).

*DGAL : Direction générale de l'alimentation.

**Note de service du 20 janvier.

***OIE : Organisation mondiale de la santé animale.